

Nom Prénom

Adresse

Mail

Monsieur Bernard FISCHER

Président de la Communauté de
communes du Pays de Sainte Odile
36-38 rue du Maréchal Koenig
CS 50085
67213 OBERNAI CEDEX

Obernai, le

Objet : Communication de document administratifs - Arrêt du PLU-i-H

Monsieur le Président,

En application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 et de l'article L.2121-26 du Code général des collectivités territoriales, ainsi que des articles L.311-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA), je vous prie de bien vouloir me communiquer, dans le délai réglementaire d'un mois, un lien de téléchargement permettant d'accéder, au format PDF, aux documents relatifs à l'arrêt du Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) voté par délibération du 24 septembre 2025.

Je sollicite la communication de l'intégralité du dossier d'arrêt du PLUi-H et ses annexes réglementaires annexées à la délibération du 24 septembre 2025 reçue en préfecture le 1/10/2025 :

- Bilan de la concertation,
- Diagnostic territorial - Etat initial de l'environnement,
- Le rapport de justifications :
 - o Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de PLUi-H, ainsi que des capacités de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis,
 - o Justifications des choix retenus, des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain et évaluation environnementale du projet,
- Le projet d'aménagement et de développement durable,
- Le règlement écrit,
- Le règlement graphique (zonages),
- Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) :
 - o OAP sectorielles, OAP thématiques (bâti agricole, mobilité, qualités des espaces économiques, trame verte et bleue),
 - o Le programme d'orientations et d'actions Habitat (POA),
- Les annexes du PLUi-H : PGRI - PPRI; RLPI ; liste des SUP ; plan des SUP ; risques technologiques ; Annexes sanitaires : alimentation en eau potable et assainissement; Annexes diverses : infrastructures de transports terrestres ; forêts soumises au régime forestier; route à grande circulation ; zones à potentiel radon; carte retrait et gonflement des argiles ; carte eaux boueuses ; sites et sols pollués ; arrêté préfectoral portant modification des limites territoriales des communes de Obernai et de Heiligenstein; Annexes administratives : délibérations de l'élaboration à l'arrêt.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agrémenter, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Nom Prénom